



DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-19

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Syndicat du Gaz de la région Montbéliard (SYGAM) - Demande aide à l'investissement 2026 - Remplacement chaudière école Radreau I</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Par un courrier du 26 février 2026, le SYGAM nous a informé de la mise en place d'une aide à l'investissement en 2026 d'un montant de 50 000 € (en partenariat avec GRdF), à destination des collectivités membres dont nous faisons partie, pour les projets de remplacement ou de nouvelle installation de chaudière au gaz.

La chaudière au gaz de l'école Radreau I dont l'installation date de 2012 présente un problème au niveau de son corps de chauffe (corps de chauffe percé, fuite...), et le remplacement de cet élément de la chaudière est très coûteux.

C'est pourquoi, le remplacement de cette chaudière, à condition de bénéficier d'un accompagnement financier de la part du SYGAM et de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR), serait plus judicieux.

Montant des travaux de 13 966.10 € HT, soit 16 759.32 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• SYGAM :	6 983.05 €
• État – DETR :	4 189.83 €
• Fonds communaux :	5 586.44 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la Commune après récupération de la quasi-totalité de la TVA (via le FCTVA) en N+2, d'un montant de 2 837.24 €.


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et avoir délibéré, **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait à Bavans, le 01 avril 2026.

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040119-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.